

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 DECEMBRE 2023

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-058-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 18/12/2023

DE 2023-058

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31

Présents : 20

Absents : 25

- dont ayant donné pouvoir : 15

Votants : 35

-dont « pour » : 35

-dont « contre » : 0

- Abstentions : 0

- Non-participation : 0

- Non votants : 0

Le jeudi 14 décembre 2023 à 17h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ALBERTINI COLONNA Nicolette BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre COGNETTI Vincent	COGNETTI TURCHINI Catherine COSTA Jacques COSTA Lucien GUIDICELLI Maria GIUDICELLI Jean	NASICA Pierre OLMETA Pierre ORSONI Pierre RENUCCI Franck ROCCHI Ange Toussaint	SARGENTINI François TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André VINCENSINI Augustin
--	---	--	--

Absents avant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François) BARTOLI Marc (à Bruschini Pierre) BERTINI Jean Marcel (à Tomasini Jacques André) BRUNEL Jean Pierre (à Taddei Pierre)	FERRARI Blaise (à Cognetti Vincent) GERONIMI Pierre Marie (à Cognetti Turchini Catherine) GUIDICELLI Mathieu (à Rocchi Ange Toussaint) MORACCHINI Christian (à Olmeta Pierre)	PASQUALINI Jean Félix (à Sargentini François) POLIDORI Michel (à Guidicelli Maria) POLIDORI Christiane (à VINCENSINI Augustin)	ROSSI Alexandre (à Nasica Pierre) SALICETI Nicolas (à Albertini Colonna Nicolette) SOUSTRE Frederic (à Brignole Jean) VESPERINI Clara (à Renucci Franck)
---	--	--	---

Absents :

ALBERTINI Lucie ALBERTINI Pierre François ANTONIOTTI Serge BERNARDI François Albert CASAROMANI Marie Thérèse CASANOVA David	CIATTONI Michel FILIPPI Jean François FRANCESCHETTI Bernard GIAMARCHI Jean Marc GILLET VITTORI Stéphane LECA Jacques LESCHI Pierre	MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu MARTINETTI Antoine NEGRONI Jérôme ORSINI François PACCIONI Sylvestre	PASQUALINI Gilles SALVIANI Pierre Paul SIMONPIERI Maria Catherine SIMONPIETRI Antoine RENUCCI Jean VENTURINI Simon
--	--	---	---

SECRETARE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

Monsieur le Président précise que le règlement intérieur est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité.

Il rappelle que le règlement intérieur est un document écrit qui fixe les dispositions générales relatives à l'organisation du travail, la discipline ainsi que les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail dans la collectivité.

Sa rédaction n'est pas obligatoire mais reste cependant recommandée pour la bonne gestion du personnel. Il est destiné à tous les agents de la Communauté de communes Pasquale Paoli, titulaires et non titulaires pour les informer, au mieux, sur leurs droits et obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Conformément à la réglementation, le Comité Social Territorial (CST) a été saisi le vendredi 10 novembre 2023 sur les dispositions générales et particulières de fonctionnement dans la collectivité et a émis un avis favorable en date du 30 novembre 2023 sur la proposition de règlement intérieur.

Où l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

Par 35 voix Pour 0 voix contre 0 Abstention 0 Non-participation

- D'approuver le règlement intérieur à compter du 1^{er} janvier 2024,
- De charger le Président de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution du présent règlement.

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 14/12/2023*



Le Président, François SARGENTINI